https://acdn.net/spip/spip.php?article983

EDF veut-il censurer le Journal de l'énergie ?

- Accueil - Actualités - Autres sources -

Date de mise en ligne : vendredi 22 avril 2016

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

EDF menace de poursuites judiciaires le Journal de l'énergie, s'il ne supprime pas des documents internes à EDF révélés dans son enquête sur les diesels de secours des réacteurs nucléaires français.

Le *Journal de l'énergie* a publié le mois dernier une enquête en deux volets qui révèle la santé fragile des groupes électrogènes de secours des réacteurs nucléaires d'EDF en France. Des moyens de secours pourtant indispensables pour empêcher un accident nucléaire majeur. Le premier volet de l'enquête, publié le 11 mars, s'appuie sur trois documents internes d'EDF : des bilans de fiabilité des diesels de secours des centrales nucléaires, qui répertorient des centaines d'anomalies « actives » sur ce matériel très sensible. « De nombreux suintements ou fuites d'huile, d'air ou de carburant sur les circuits auxiliaires des Groupes Électrogènes dégradent la fiabilité d'ensemble », indiquent les notes. Ces bilans classent les moyens de secours selon leur fiabilité : en 2014, la majorité des diesels de secours des réacteurs nucléaires en France étaient rangés par EDF dans la catégorie « État dégradé » ou « État inacceptable ». Aucun bilan n'était classé en « État correct ».

EDF minimise l'importance des documents dévoilés par le Journal de l'énergie

A la suite de la publication de ses documents, EDF en a minimisé la portée, prétendant que ses propres bilans usaient d'un « langage très exagéré », qui ne reflétait pas l'état réel des moyens de secours. Pourtant le bilan de fiabilité des diesels de 2014 précise qu'il est basé « sur les données relatives à la sûreté et la disponibilité de ces systèmes pour l'année 2014 » et « recense les actions en cours ou nouvelles (...) visant à une amélioration de la fiabilité du système ». En réaction à notre enquête, l'Autorité de sûreté nucléaire a estimé que « EDF doit progresser dans le traitement des écarts affectant ses matériels, ce que montrent également les bilans publiés ».

Le deuxième volet de notre enquête dévoile, en contradiction avec les affirmations rassurantes d'EDF sur ses bilans, que la dégradation des générateurs électriques de secours des centrales nucléaires n'est pas une vue de l'esprit mais bien une réalité. Nous y révélons qu'en interne, EDF juge « obsolètes » les diesels de secours des 34 réacteurs nucléaires les plus âgés en France. Pire, des dizaines de diesels de secours ont été équipés pendant plusieurs années avec des pièces défectueuses, susceptibles de les rendre brusquement inopérants. Enfin, le Journal de l'énergie a dévoilé, documents EDF à l'appui, quatre pannes graves de diesels sur des installations nucléaires en fonctionnement, qui ont mis hors d'usage ces moyens de secours en 2010. Notre enquête n'aurait pas été possible sans des lanceurs d'alerte, qui nous ont transmis des dizaines de documents internes à EDF.

EDF demande au Journal de l'énergie de cesser « de divulguer, reproduire et diffuser ces notes techniques auprès de quiconque »

EDF n'a pas apprécié la publication sur notre site de ses rapports internes sur les diesels de secours. Dans un recommandé adressé à notre publication[1] le 5 avril, EDF met en demeure le Journal de l'énergie de « retirer immédiatement » de notre site les bilans de fiabilité des diesels de secours et les liens vers ces documents et nous demande de cesser « de divulguer, reproduire et diffuser ces notes techniques auprès de quiconque ». Raison invoquée : le droit d'auteur. Ces notes internes sont « la propriété d'EDF » et le Journal de l'énergie n'a pas reçu l'autorisation d'EDF pour les publier, avance le service juridique du Groupe. La mise en demeure est accompagnée du constat par un huissier de la présence des documents d'EDF sur le site internet de notre publication.

Le Journal de l'énergie a décidé de révéler ces rapports internes d'EDF à cause des informations inédites qu'ils apportent sur la fiabilité dégradée de moyens de secours vitaux à la sûreté des centrales nucléaires françaises. Au

Copyright © www.acdn.net

vu des risques que font courir les centrales nucléaires aux populations, le Journal de l'énergie estime que ces dernières sont en droit de connaître l'état réel de ces installations. Le risque d'accident nucléaire majeur s'aggrave lorsque les moyens de secours d'un réacteur nucléaire ne sont pas entretenus correctement. La publication des bilans de fiabilité des diesels de secours des centrales nucléaires sert donc l'intérêt public.

L'obligation faite aux populations de subir le risque nucléaire ne leur donne-t-elle pas le droit de savoir ?

Pour censurer nos informations, EDF s'abrite derrière le droit de propriété. Mais quel savoir-faire prétend-il ici protéger ? Les notes qu'EDF veut voir disparaître de notre enquête s'inspirent entièrement des bilans de maintenance de l'industrie nucléaire des Etats-Unis. Et si comme l'assure EDF, les informations contenues dans les documents dévoilés « ne remettent en aucun cas en cause la sûreté et le bon fonctionnement » des diesels de secours, pourquoi l'électricien veut-il alors les censurer ?

Les menaces d'EDF à l'encontre du *Journal de l'énergie* visent la liberté d'informer. Le Groupe veut censurer des informations qui mettent en évidence un affaiblissement de la sûreté du parc nucléaire français. EDF ne peut pas faire pression sur notre publication autrement que par des menaces légales puisque le Journal de l'énergie ne dépend pas de ressources publicitaires mais des dons de ses lecteurs.

Le Journal de l'énergie continuera à publier systématiquement toute information sur les risques graves pour la santé publique ou l'environnement.

Martin LEERS, *Le Journal de l'énergie*

Cliquez ici pour consulter le courrier de mise en demeure d'EDF au Journal de l'énergie (2 pages).

[1] La mise en demeure d'EDF est adressée à l'association 1901 qui édite le Journal de l'énergie, l'Association Citoyenne Pour l'Information Indépendante sur l'Energie (ACPIIE).

Copyright © www.acdn.net